



DECISION DU MAIRE

DEC-2023-11-076

OBJET : TARIFS ACTIVITES MUNICIPALES AU BASSIN D'APPRENTISSAGE

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière d'instauration de tarifs,

VU la délibération n°2015-19-10-07 du 13 octobre 2015 portant création de nouvelles activités et fixation des tarifs ;

VU la décision du Maire n°2017-028-ENF du 26 juin 2017 portant modification des tarifs de l'activité aquaphobie ;

VU la décision du Maire n°2020-09-045 relative à la modification des tarifs des activités municipales au bassin d'apprentissage pour l'année scolaire 2020/2021 ;

VU la décision du Maire n°2021-06-033 relative à la modification des tarifs des activités municipales au bassin d'apprentissage pour l'année scolaire 2021/2022 ;

VU la décision du Maire n°2023-12-027 relative à la modification des tarifs des activités municipales au bassin d'apprentissage pour l'année scolaire 2023/2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la grille tarifaire du bassin d'apprentissage à la natation suite à la fermeture en ce début d'année sportive 2023, Il convient de repréciser les tarifs applicables aux activités du bassin d'apprentissage à la natation, à compter du 06 novembre 2023 et de préciser le sort des adhésions suite à la fermeture du bassin pour la période du 18 septembre au 19 octobre ;

DECIDE

- 1) DE FIXER** les montants des activités municipales du bassin d'apprentissage et dans la salle Sisley comme suit :

	Plein tarif annuel	Tarif suite à la fermeture
Accueil du public	Gratuité	s.o.
Aquagym agent communal	95 €	77 €
Aquagym résident RPA	75 €	61 €

Le tarif modulé n'est applicable que pour la saison 2023-2024 pour les participants aux activités n'ayant pas pu bénéficier de la totalité des cours du fait de la fermeture du bassin.

DIT que les crédits sont inscrits au budget et suivants.

Fait à Noisy-le-Roi, le

29/11/23



Le Maire,
Marc TOURELLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Tourelle', written in a cursive style.

Affiché, notifié, transmis,
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente